

35 EME EXPOSITION AVICOLE BULLY LES MINES 2023

Règlement général du concours

Article 1: «Gohelle Basse Cour» organise les **7 et 8 octobre 2023** dans la salle des sports du stade René Corbelle rue Robert Défossé à Bully les Mines, sa 34eme exposition avicole, réalisé avec le concours de la municipalité et placé sous le haut patronage de la SCAF, FFC, FFV, SNC ainsi que de la fédération avicole des HDF

Article 2 : le concours est ouvert à tous les éleveurs sélectionneur et naisseurs d'animaux de race pure. Les sujets devront être bagués ou tatoués et âges de moins de 6 ans. Les lapins devront porter dans l'oreille droite le numéro de cage attribué (au feutre noir) et seront pesés à leurs arrivés, L'acceptation des animaux est subordonnée à la constatation de leur bonne santé et à la présentation à l'enlogement d'un certificat vétérinaire ou d'une preuve d'achat pour la vaccination contre la maladie NEWCASTLE pour les volailles et pigeons.

Article 3 : «Gohelle Basse Cour limite à 600 le nombre de cages», et se réserve le droit de clôturer dès le nombre atteint. Tout règlement reçu après la fermeture des inscriptions sera annulé par destruction du chèque et information préalable.

Article 4 : calendrier de l'exposition

Dimanche 15 septembre clôture des inscriptions (parution dans le catalogue)

Jeudi 05 octobre réception et enlogement des animaux de 14 à 22 heures

Vendredi 06 octobre opération du jury à partir de 8 heures/ Après midi, ouverture aux écoles/ 19h inauguration de l'exposition

Samedi 07 octobre ouverture aux publics et ouverture du bureau des ventes de 9h à 21 heures

Dimanche 08 octobre : ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9h à 14 heures 30

Dimanche 08 octobre Repas 12h (sur réservation au plus tard à l'enlogement) et **Remise des prix à 15 heures suivie du délogement.**

Article 5 : les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, vol, décès ou tous éventuels sinistres des sujets exposés.

Article 6 : les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription, Les sujets mis en vente auront une majoration de 20 % du prix de vente au profit de GBC. Aucun retrait de la vente ne sera toléré, sinon il faudra procéder au rachat.

Article 7 : dans tous les cas non prévus par le règlement, il faudra se reporter au règlement général des expositions patronnés par la S C . F . Sinon, le président ou le commissaire général seront seuls qualifiés pour prendre une décision,

Article 8: les droits d'inscriptions sont fixés à : 3€ l'unité, 4€50 couple, 6€50/ trio, 8€50 /parquet.

La déclaration d'inscription accompagnée du règlement par chèque bancaire libellé au nom de Gohelle Basse Cour ou par virement sera à **adresser avant le 15 septembre 2023 à Mme Severine Beldigot 1 rue de l'abbaye 62110 Henin beaumont. Tél : 0658104400 Email :Beldigot.carrette@yahoo.fr.**

Pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement. Bien indiquer sur la feuille d'inscription GR ou RN, Après inscription aucun changement de race ne sera accepté,

Une confirmation d'inscription sera formulée au plus tard 7 jours avant la date de l'exposition par mail ou courrier sur demande.

Article 9 : récompenses (attribués aux sujets obligatoirement identifiés du pays d'origine, preuve d'éleveur naisseur)

SUPER GRAND PRIX GUY CORNET LAPIN

- SUPER GRAND PRIX DANIEL LUST PIGEON
- SUPER GRAND PRIX JACQUES BARBE VOLAILLES
- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE BULLY LES MINES PALMIPÈDES ET OISEAUX DE PARC

18 MEILLEURS SUJETS (grand prix d'honneur)

1 lapins grandes races, 2 lapins races moyennes, 3 lapins petites races et rex, 4 lapins nains et cobayes
5 pigeons de forme française, 6 pigeons de formes étrangères, 7 pigeons boulant, 8 pigeons type poule, 9 pigeons tambours, 10 pigeons à structures et caroncules, 11 pigeons de couleur, 12 pigeons de vol, 13 tourterelles, 14 volailles grande race française, 15 volailles grande race étrangères, 16 volailles naines, 17 palmipèdes et oiseaux de parc, 18 couples trio parquet, (en fonction du nombre par catégorie, le comité se réserve le droit de regrouper certaines catégories).

Régionaux de races selon règlement du club en accord avec GBC.

plus les récompenses pour nos championnats et prix jeunes éleveurs

la commissaire Générale, Severine Beldigot

Le commissaire général Adjoint, Bruno Bouillet

le président, Laurent Attagnant